

L'avis de motion portant production de documents n° 92, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du rapport sur le télescope Queen Elizabeth, que le comité présidé par le D^r D. C. Rose a présenté au gouvernement en août 1968, est appelé et, à la demande de l'honorable représentant de Winnipeg-Nord (M. Orlikow), est reporté par le greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions (documents)*, conformément à l'article 48(1) du Règlement.

L'avis de motion portant production de documents n° 95, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de l'étude de rentabilité concernant la production et l'élevage de la truite arc-en-ciel dont parlait le ministre des Pêches et Forêts dans le communiqué de l'Office des recherches sur les pêcheries du Canada en date du 23 juin, est appelé et, à la demande de l'honorable représentant de Winnipeg-Nord (M. Orlikow), est reporté par le greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions (documents)*, conformément à l'article 48(1) du Règlement.

Il est résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de toute la correspondance échangée entre les gouvernements du Canada et des États-Unis au sujet de l'*Iron Ore Company of Canada Limited* et la société mère *Hanna Mining Company of Cleveland*.—(*Avis de motion portant production de documents n° 96—M. Orlikow*)

L'avis de motion portant production de documents n° 151, ainsi conçu:

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement du Canada, l'institut océanographique de Bedford et le gouvernement de la province de Terre-Neuve ou n'importe laquelle de ses agences en ce qui concerne l'établissement de l'*Electric Reduction Company Phosphorous Plant* à Long Harbour, dans la baie Placentia, à Terre-Neuve, est appelé et, à la demande de l'honorable représentant de Saint-Jean-Ouest (M. Carter), est reporté par le greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions (documents)*, conformément à l'article 48(1) du Règlement.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques du Bill C-6, Loi liquidant la Compagnie canadienne de l'exposition universelle de 1967 et autorisant à défalquer certains frais et à différer certains paiements connexes.

M. Pepin, appuyé par M. Davis, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

Il s'élève un débat;

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4) b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée ainsi qu'il suit:

M. MacGuigan en remplacement de M. Murphy sur la liste des membres du comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.